



ANNEXE

ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE N° 033/2020/0717

1. Demandeur

Cepovett sas
150 Ancienne route de Beaujeu – BP.90421 – Gleizé
69653 Villefranche sur Saône Cedex
France

2. Description

EN 13034:2005+A1:2009



Type PB [6]

EN ISO 11612:2015



A1 B1 C1 E2 F1

EN ISO 11611:2015



A1 classe 1



EN 1149-5:2018



IEC 61482-2:2018



APC = 1



En application du Règlement (UE) 2016/425 du 9 Mars 2016 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle, Centexbel Organisme Notifié body 0493, agréé par l'SPF Economie (Service Public Fédéral), a remis:

ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE

N° 033/2020/0717

Cette attestation UE de type est valable jusqu'à 19 mai 2025

à: **Cepovett sas, Villefranche sur Saône Cedex**
pour: **UE-BLN-EPI-MRB71**

L'équipement de protection individuelle comme décrit ci-dessus répond aux exigences essentielles de santé et de sécurité du Règlement (UE) 2016/425.

Lors de l'argumentation, les normes suivantes sont appliquées:

<i>EN 13034:2005+A1:2009</i>	<i>Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences pour les vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides équipement du Type 6 et du Type PB[6]</i>
<i>EN ISO 13688:2013</i>	<i>Vêtements de protection - Exigences générales</i>
<i>EN ISO 11612:2015</i>	<i>Vêtements de protection - vêtements de protection contre la chaleur et les flammes - Exigences de performance minimales</i>
<i>EN ISO 11611:2015</i>	<i>Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes</i>
<i>EN 1149-5:2018</i>	<i>Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 5: Exigences de performance des matériaux et de conception</i>
<i>IEC 61482-2:2018</i>	<i>Travaux sous tension - Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique - Partie 2 : Exigences</i>

Il s'agit d'EPI de la catégorie III, soumis à des contrôles réguliers suivant l'article 19 du Règlement européen sur les EPI. En accord avec le choix du fabricant des audits seront effectués afin d'assurer une surveillance du système de qualité du mode de production (Module D). Le fabricant doit être capable de présenter, sur demande, le rapport de cet audit. Un premier audit sera effectué au plus tard le 31 déc. 2021 et sera répété au moins une fois par an.

Cette déclaration s'applique à l'équipement personnel individuel présenté dans l'essai de type et décrit dans la documentation technique du fabricant enregistré sous le numéro 12467.

Cette attestation a été établie conformément au règlement générale de certification de Centexbel. Disponible sur <https://www.centexbel.be>

Remis par Centexbel, Organisme Notifié 0493, à Gand, le 19 mai 2020



Inge De Witte
Certification manager

Pièce jointe: 1 Annexe